

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
Du LUNDI 29 MARS 2021

Etaient présents : VERNEY Thierry, LOICHOT Marie-Claude, GIGON Etienne, MONNET David, SAUNIER Rémy, SAUNIER Nathalie, LOICHOT Jean-Marc, LOMBARD Emmanuel, SAUNIER Nadia

Etaient absents excusés : DONZE Solange et GIGON Vincent

Secrétaire de séance : MONNET David

1 Bilan de concertation Carte Communale

La commune de FESSEVILLERS a décidé, par délibération en date du 09/04/2018 de prescrire l'élaboration de sa Carte Communale, afin de maîtriser le développement démographique de la population via l'accueil de jeunes ménages en âge d'avoir des enfants et encadrer l'implantation des futures constructions. L'offre encadrée de terrains à bâtir permettra de répondre à la demande à laquelle ne peut faire face la Commune eu égard aux contraintes législatives imposées par le Règlement National d'Urbanisme et la Loi Montagne. Il s'agit plus spécifiquement d'orienter le développement urbain du territoire vers une politique de développement modéré en privilégiant le renouvellement des espaces urbains avant le développement en extension, et la prise en compte des capacités des réseaux et équipements.

Elle a notamment, dans le cadre de la délibération du 09/04/2018 défini les modalités de concertation prévues à l'article L.103.2 du code de l'urbanisme.

Au terme général de la période de mise à disposition du dossier de concertation de la population (et du registre de concertation), qui s'est terminée le 01/03/2021, Monsieur Le Maire présente aujourd'hui au Conseil Municipal le bilan définitif de cette concertation dans un document réalisé avec le concours du cabinet DORGAT, intitulé "Bilan de la concertation" en exposant :

- le déroulement de la concertation.
- les observations inscrites au registre de concertation, leur analyse et la suite à donner.

Il expose que le registre mais aussi l'ensemble des réunions et autres modalités de la concertation n'ont pas fait apparaître d'opposition généralisée au projet. Aucune observation ne conteste l'équilibre général du projet, deux autres remarques ont été formulées dans le cadre de la concertation complémentaire (la première concerne une demande de création d'accès agricole, la seconde le retrait d'une parcelle de la zone constructible, retrait déjà actés dans le cadre de la dernière version du dossier). Au total, exclusion faite des avis des personnes publiques associées, seules 4 remarques composent le registre de concertation.

Il propose donc au Conseil Municipal de tirer un bilan définitif de la concertation préalable à l'élaboration de la Carte Communale, lequel est considéré comme globalement favorable aux motifs que :

- cette dernière a été correctement exécutée,
- qu'elle a permis une pleine et entière participation du public à l'élaboration du projet de Carte Communale
- et qu'elle n'a pas fait apparaître d'opposition généralisée au projet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal délibère et décide :

- Constate que la concertation n'a pas eu pour effet de remettre en cause les principaux choix et orientations de la Carte Communale en cour de révision.
- Constate que l'intégralité des modalités prévues dans la délibération de prescription, ainsi que dans la délibération complémentaire, a été effectivement exécuté.

- Tire un bilan globalement favorable de la concertation préalable à la l'élaboration de la Carte Communale de FESSEVILLERS
- Décide de poursuivre la procédure d'élaboration et d'approuver les modifications apportées au projet de Carte Communale (à savoir rappeler dans le rapport de présentation que les abords des rives et plans d'eau ne sont pas soumis au principe de dérogation à la constructibilité).

2 Vente d'herbe annuelle SAUNIER

Le conseil municipal à l'unanimité décide de valider la vente d'herbe annuelle pour Mr SAUNIER Jean-Louis, au tarif de 30 € / an.

Mme SAUNIER Nadia ne participe pas au vote.

3 Ouverture de crédits en fonctionnement

Afin de régulariser des écritures comptables, notamment un mandat émis à tort, il convient d'ouvrir des crédits en FD au 673, pour 814 €.

Validé à l'unanimité.

4 Prix bois de chauffage vente 2020

Le tarif est fixé à l'unanimité à 13 € HT / stère de bois de chauffage.

5 Demande de terrain d'aisance à la Charrotte du bas

Mr ESPINET Julien, et Mme LACENAIRE Laëtitia, résidents à la Charrotte du bas, ont demandé pour l'achat de la parcelle A 106, bande de terrain communale juste devant leur propriété, ainsi qu'une partie de la parcelle A 131, sur laquelle est construite une partie de leur habitation.

Le conseil municipal donne son accord de principe, dans l'attente de bornage du géomètre expert.

6 Devis travaux rénovation appartement ancienne fromagerie

Après lecture des différentes offres, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir :

- TARBY pour 20 223.38 € TTC > réfection des murs et des sols
- DEGOIS pour 7 266 € TTC > remise aux normes électricité

7 Devis travaux route du plain

Point ajourné.

8 Devis ONF

Le programme de travaux patrimoniaux proposés pour 2021, d'un montant de 2 270 € TTC, est validé à l'unanimité.

9 Affaires diverses

- Un lot de bois de 15.57 m³ est à vendre 28 € HT / m³ > les offres sont à déposer en mairie avant le 04/05/2021
- Un dégât des eaux a été constaté dans l'appartement locatif situé au-dessus de la mairie, lié à des rongeurs, et un constat a été établi. L'affaire est entre les mains des compagnies d'assurance afin de réaliser les travaux de réparations.

La séance est levée à 21h25

Le Maire, Thierry VERNEY

INFO MODIFICATION HORAIRES MAIRIE : à partir du 21 avril 2021, le secrétariat de mairie sera ouvert au public les Lundi de 9h à 11h45 et Jeudi de 13h30 à 16h45.